

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DDEEES 1024 Ecole d'Economie de Paris – Avenant à convention.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 3 juin 2014, par lequel Madame la Maire de Paris propose la signature d'un avenant à la convention du 14 décembre 2009 avec la Fondation de Coopération Scientifique Paris School of Economics - Ecole d'économie de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le délai de mise en œuvre la convention conclue avec la Fondation de Coopération Scientifique Paris School of Economics - Ecole d'Economie de Paris le 14 décembre 2009, en vue de contribuer à la mise en œuvre de son programme d'actions en faveur de la recherche, est prolongé jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 2 : Madame la Maire est autorisée à signer l'avenant joint à la présente délibération à la convention du 14 décembre 2009 avec la Fondation de Coopération Scientifique Paris School of Economics - Ecole d'Economie de Paris.